

**COMMUNE DE SEPMES**

Place de l'Église

37800

Tél. : 02 47 65 44 66

Fax : 02 47 65 59 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**N° 2022-10-05**

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMES se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Régine REZEAU, Maire

Etaient Présents : Mme REZEAU Régine, Maire

M.BASECQ Samuel, M. DAGUET Alain, Adjoints, Mme CATHELIN Dominique, Conseillère déléguée,

M.BARILLET Gaby, M. DENIS Jason, M.LABARRE Thomas, M. CHOLLET Yohan, Mme REZEAU Cindy

Absents excusés :

Mme DELORME Manon, adjointe, ayant donné procuration à Régine REZEAU, Maire,

Mme LANGLOIS Barbara, adjointe, ayant donné procuration à Cindy REZEAU,

Mme BILLY Justine, ayant donné procuration à Thomas LABARRE

M. RAGUIN Charles, Mme VERNAT Virginie

Mme Dominique CATHELIN, a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : ... 14  
 Nombre de présents : ..... 9  
 Nombre de votants : ..... 12  
 Date de convocation : 6 décembre 2022



**OBJET : SKATE PARK : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL  
 DEPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE AU TITRE DU FOND DEPARTEMENTAL DE  
 SOLIDARITE RURALE « ENVELOPPE SOCLE ».**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le coût du projet Skate Park :

Les équipements sont estimés à 41 500€ HT et le revêtement à 22 598,54€ HT

Le choix se porte sur un modèle en bois, jugé plus durable, réparable, utilisable en toute saison, et moins bruyant.

Le projet, prévu pour 2023, est estimé dans sa globalité, à environ 64 098,54 € HT.

Madame le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire au titre du fond départemental de solidarité rurale « enveloppe socle » soit pour un montant de 7 295€

Le Conseil Municipal,

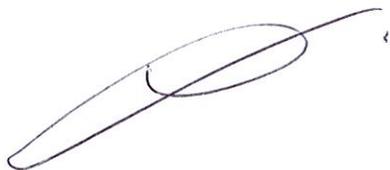
Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire au titre du fond départemental de solidarité rurale pour l'aménagement d'une aire de skate park.

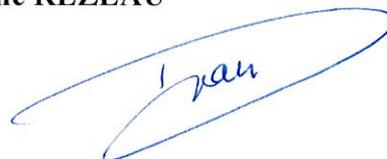
**AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document à intervenir.

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

**LE SECRETAIRE DE SEANCE**  
**Dominique CATHELIN**



**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
**LE MAIRE,**  
**Régine REZEAU**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte qui a été transmis en Sous-préfecture le 20 décembre 2022 et publié le 20 décembre 2022

À SEPMES, le 20 décembre 2022  
Le Maire,

